



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2018

Le SEIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Michel ARNOUX, Daniel CHARAMELET, Patricia CALLET, Christine FESTAZ, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Max JOSSERAND, Michel MILLION, Christine MOULIN, Marie-Geneviève MOREAU, Marie-Thérèse REY-DORENNE,

Etaient absents : René COTTAVE, Sylvie BURLON, Catherine CHARLOT, Bernard VIALON
donne procuration à Michel ARNOUX

Date de convocation : 09/02/2018

Secrétaire de séance : Daniel CHARAMELET Date affichage du compte rendu : 22/02/2018

Ordre du jour :

1/DELIBERATION 2018-001 SEDI : RENOVATION DES ARMOIRES AFFAIRE N°17-003-373 :

2/DELIBERATION 2018-002 SEDI : ENFOUISSEMENT BT/FT LE ROYER AFFAIRE N°15-457-373

3/DELIBERATION 2018-003 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.

4/DELIBERATION 2018-004 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : HISTOIRE ET MEMOIRE DES GUERRES, DES GENOCIDES ET DES CAMPS.

5/DIVERS

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Décembre 2017 est approuvé.

1/DELIBERATION 2018-001 SEDI : RENOVATION DES ARMOIRES AFFAIRE N°17-003-373 :

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus,
Les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	28 424 €
Le montant total financement externe serait de :	26 033 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élevé a :	135 €
La contribution à l'investissement s'élèverait à environ :	2 256 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- Prendre acte de l'appel de contribution au frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

1-PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	28 424€
Financements externes :	26 033€
Participation prévisionnelle :	2 391€
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

2-PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **135€**

2/DELIBERATION 2018-002 SEDI : ENFOUISSEMENT BT/FT LE ROYER AFFAIRE N°15-457-373

SEDI - SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS,
les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	265 395 €
Le montant total financement externe serait de :	205 079 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élevé a :	0 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	60 316 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maitre d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

1-PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **265 395 €**
 Financements externes : **205 079 €**
Participation prévisionnelle : 60 316 €
 (frais SEDI + contribution aux investissements)

2-PREND ACTE de la participation aux frais maitrise d'ouvrage du SEDI pour **0€**

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU ORANGE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur Orange,

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **53 499 €**
 Le montant total financement externe serait de : **5 000 €**
 La participation aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **2 548 €**
 La contribution à l'investissement s'élèverait à environ : **45 951 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maitre d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maitrise d'ouvrage du SEDI

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

1-PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **53 499 €**
 Financements externes : **5 000 €**
Participation prévisionnelle : 48 499 €
 (frais SEDI + contribution aux investissements)

2-PREND ACTE de la participation aux frais maitrise d'ouvrage du SEDI pour **2 548€**

3/DELIBERATION 2018-003 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.

Le Maire donne la parole à Christine MOULIN, première adjointe, qui présente au conseil la proposition de la commission Finances concernant les subventions aux associations.

Considérant le retour à la semaine de 4 jours et donc la suppression des TAP,

Considérant le transfert de compétence « lecture publique » à la CAPV,

Considérant que la Commune de Saint-Cassien prendra désormais en charge les frais de mise à disposition de la piscine dans le cadre de l'activité scolaire obligatoire.

Il convient de modifier la délibération 2015-031 du 18 septembre 2015.

La proposition est ainsi :

	SOMME ATTRIBUEE
ASSOCIATIONS LOCALES	
- Les Amis de la Bibliothèque de St Cassien	100.00
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN	100.00
- A.S.L. ST CASSIEN	100.00
- AMICALE BOULES ST CASSIEN	100.00
- COMITE DES FETES	100.00
- A.G.V ST CASSIEN/CHARNECLES	100.00
- A.C.C.A. ST CASSIEN	60.00
- Anciens Combattants ST CASSIEN	60.00
- Amicale des Anciens Sapeurs -Pompiers de SAINT CASSIEN	50.00
Total	770.00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
- CROIX ROUGE	50.00
Total	50.00
AUTRES	
- AIPE POUR RAM	2910.00
Total	2910.00
TOTAL GENERAL	3730.00

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

D'adopter cette proposition

D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2018.

4/DELIBERATION 2018-004 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : HISTOIRE ET MEMOIRE DES GUERRES, DES GENOCIDES ET DES CAMPS.

Témoignage de notre respect et de notre gratitude envers ceux qui ont su faire face avec courage et dignité aux conflits qui ont jalonné notre histoire, le devoir de mémoire constitue une démarche dont il est indispensable de transmettre l'héritage aux jeunes générations.

L'année 2018 marquant le centenaire du dénouement de la première guerre mondiale, des enseignants des établissements scolaires Voironnais du second cycle, en lien avec l'association « Histoire et mémoire des guerres, des génocides et des camps » ont saisi cette occasion pour développer un projet pédagogique autour de cet événement. Cette initiative d'envergure a vocation à participer à la formation civique et patriotique des quelque 320 élèves qui y prendront part, et son point d'orgue sera un voyage organisé le 5 février prochain à Cernay, en Alsace, lieu symbolique où est tombé au combat le premier poilu Voironnais.

Au regard de son ampleur et du coût qu'elle induit (budget global d'approximativement 120.000€), cette initiative implique nécessairement de la part de ses initiateurs de nouer des partenariats avec les collectivités locales, directement concernées par sa dimension éducative. Ainsi la ville de Voiron entre autre accompagne actuellement ce projet, tout comme le conseil départemental de l'Isère ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il se trouve que 8 élèves participant à ce voyage sont des habitants de Saint-Cassien.

Mr le Maire propose donc à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Histoire et mémoire des guerres et des génocides » de 300 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Histoire et mémoire des guerres et des génocides »

D'inscrire cette dépense au budget primitif 2018.

5/POINTS DIVERS

- Mr Le Maire informe l'Assemblée que les rapports Eau/Assainissement de la CAPV et du Syndicat Intercommunal de Bièvre est à disposition en Mairie.

- Un conseil privé se tiendra le vendredi 9 Mars à 19h00, salle des mariages.

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra vendredi 16 Mars, 19h00, salle des mariages.